

LR PROGRAMME DE FORAGE 2025 D'IAMGOLD CONFIRME UNE PROLONGATION DE LA MINÉRALISATION À NELLIGAN ET À MONSTER LAKE

Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars américains, sauf indication contraire.

Toronto (Ontario), le 15 septembre 2025 – IAMGOLD Corporation (TSX : IMG, NYSE : IAG) (« IAMGOLD » ou la « Société ») publie les résultats d'analyse de ses programmes de forage en cours au projet Nelligan (détenu en propriété exclusive par IAMGOLD) et au projet Monster Lake (détenu en propriété exclusive par IAMGOLD) qui confirme le prolongement des zones minéralisées des deux gisements. Nelligan et Monster Lake sont situés à 15 km l'un de l'autre, et le camp d'exploration combiné est accessible par route à environ 60 km au sud-ouest de Chibougamau, dans le centre du Québec, au Canada.

« Je tiens à féliciter notre équipe de l'exploration qui continue d'accroître l'enveloppe minéralisée de Nelligan et de recouper des veines à haute teneur à Monster Lake », a déclaré Renaud Adams, président et chef de la direction d'IAMGOLD. « Le camp de Nelligan et de Monster Lake a connu une croissance rapide après un programme de forage relativement modeste avant cette année, et ces résultats nous confortent dans notre décision d'augmenter nos activités d'exploration au camp. Ensemble, Nelligan et le gisement satellite à haute teneur Monster Lake totalisent déjà près de 9 millions d'onces de ressources pour ce camp minier, ce qui fait de Nelligan l'un des plus grands projets aurifères au Canada, présentant un potentiel considérable de croissance future. Le camp combiné de Nelligan et de Monster Lake offre une occasion incroyable de croissance interne, consolidant la position d'IAMGOLD en tant que société minière intermédiaire de premier plan disposant d'un éventail de projets de haute qualité dans un territoire stable favorable à l'exploitation minière comme le Canada. »

Principaux résultats du programme de forage de Nelligan :

Zone 36 :

- **20,6 mètres (« m ») d'une teneur de 1,93 gramme par tonne d'or (« g/t Au ») et 13,5 m d'une teneur de 2,17 g/t Au**, incluant 1,5 m d'une teneur de 6,62 g/t Au au trou NE-25-239 ;
- **7,5 m d'une teneur de 4,28 g/t Au**, incluant 1,5 m d'une teneur de 18,1 g/t Au au trou NE-25-244 ;
- **31,0 m d'une teneur de 0,97 g/t Au, 48,5 m d'une teneur de 1,32 g/t Au**, incluant 2,8 m d'une teneur de 6,47 g/t Au, et **34,0 m d'une teneur de 1,13 g/t Au** au trou NE-25-256A ;
- **36,5 m à 3,03 g/t Au** au trou NE-25-265.

Zone Renard :

- **13,5 m d'une teneur de 3,15 g/t Au**, incluant 6,0 m d'une teneur de 7,91 g/t Au au trou NE-25-239 ;
- **21,0 m à 1,45 g/t Au** au trou NE-25-240A ;
- **24,5 m d'une teneur de 3,24 g/t Au**, incluant 1,5 m d'une teneur de 11,5 g/t Au au trou NE-25-244 ;
- **28,8 m d'une teneur de 1,00 g/t Au**, incluant 0,5 m d'une teneur de 8,86 g/t Au au trou NE-25-248 ;
- **11,9 m d'une teneur de 1,98 g/t Au et 1,5 m d'une teneur de 115,5 g/t Au** au trou NE-25-256A ;
- **22,0 m à 1,62 g/t Au** au trou NE-25-265.

Zone inférieure :

- **13,5 m d'une teneur de 2,70 g/t Au**, incluant 1,5 m d'une teneur de 16,9 g/t Au au trou NE-25-240A ;
- **21,0 m d'une teneur de 2,23 g/t Au**, incluant 1,5 m d'une teneur de 13,1 g/t Au au trou NE-25-244 ;
- **21,0 m d'une teneur de 1,37 g/t Au**, incluant 1,5 m d'une teneur de 6,71 g/t Au et **19,5 m d'une teneur de 1,54 g/t Au** au trou NE-25-248 ;
- **43,5 m à 1,07 g/t Au** au trou NE-25-252 ;
- **2,7 m à 17,5 g/t Au** au trou NE-25-254 ;

- **7,5 m d'une teneur de 7,48 g/t Au**, incluant 1,5 m d'une teneur de 25,4 g/t Au, **et 34,5 m d'une teneur de 1,22 g/t Au** au trou NE-25-256A.

Principaux résultats du programme de forage de Monster Lake :

Zone Mégane (dans la zone de cisaillement principale) :

- **3,0 m d'une teneur de 12,66 g/t Au**, incluant 0,55 m d'une teneur de 54,4 g/t Au au trou ML-25-282 ;
- **6,9 m à 10,59 g/t Au** au trou ML-25-286 ;
- **9,0 m d'une teneur de 23,4 g/t Au**, incluant 5,0 m d'une teneur de 40,7 g/t Au, incluant 0,7 m d'une teneur de 191,5 g/t Au au trou ML-25-292.

Zone de cisaillement inférieure :

- **4,9 m d'une teneur de 127,3 g/t Au**, incluant 0,65 m d'une teneur de 857 g/t Au au trou ML-25-283 ;
- **2,2 m à 39,4 g/t Au** au trou ML-25-287.

À propos des progrès réalisés au camp d'exploration de Chibougamau, la vice-présidente, Exploration d'IAMGOLD, Marie-France Bugnon, a mentionné : « Je tiens à souligner le travail de notre équipe d'exploration et à la féliciter pour son dévouement à réaliser les programmes de forage en toute sécurité. Les résultats de notre programme de forage d'hiver démontrent le potentiel d'accroître les ressources actuelles des deux gisements : Nelligan et la zone Mégane du projet Monster Lake. Les largeurs de la séquence minéralisée recoupées dans les trous les plus profonds à Nelligan ne laissent entrevoir aucun resserrement et nous poussent à réaliser davantage de forage d'extension. À Monster Lake, les résultats sont très encourageants, les veines à haute teneur typiques persistant dans l'axe de plongée général de la zone, mais la nature du type de minéralisation demandera plus de forage à espacement serré. »

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE FORAGE DE NELLIGAN

IAMGOLD présente les résultats d'analyse provenant de 27 forages au diamant totalisant 11 583 mètres réalisés dans le cadre du programme de forage de 2025 mené entre janvier et avril 2025. Ce total comprend 24 trous de forage de définition réalisés dans l'enveloppe de la fosse et 3 trous d'exploration plus profonds pour tester le prolongement du gisement de Nelligan dans l'axe de plongée en profondeur. Quelques trous ont été reforés en raison d'un écart excessif. Se reporter aux deux sections longitudinales présentées aux figures 1 et 2 ci-dessous pour connaître l'emplacement des trous de forage qui recoupent la zone Renard et la zone inférieure. En outre, les résultats complets d'analyse sont présentés au tableau 1 à la fin du présent communiqué.

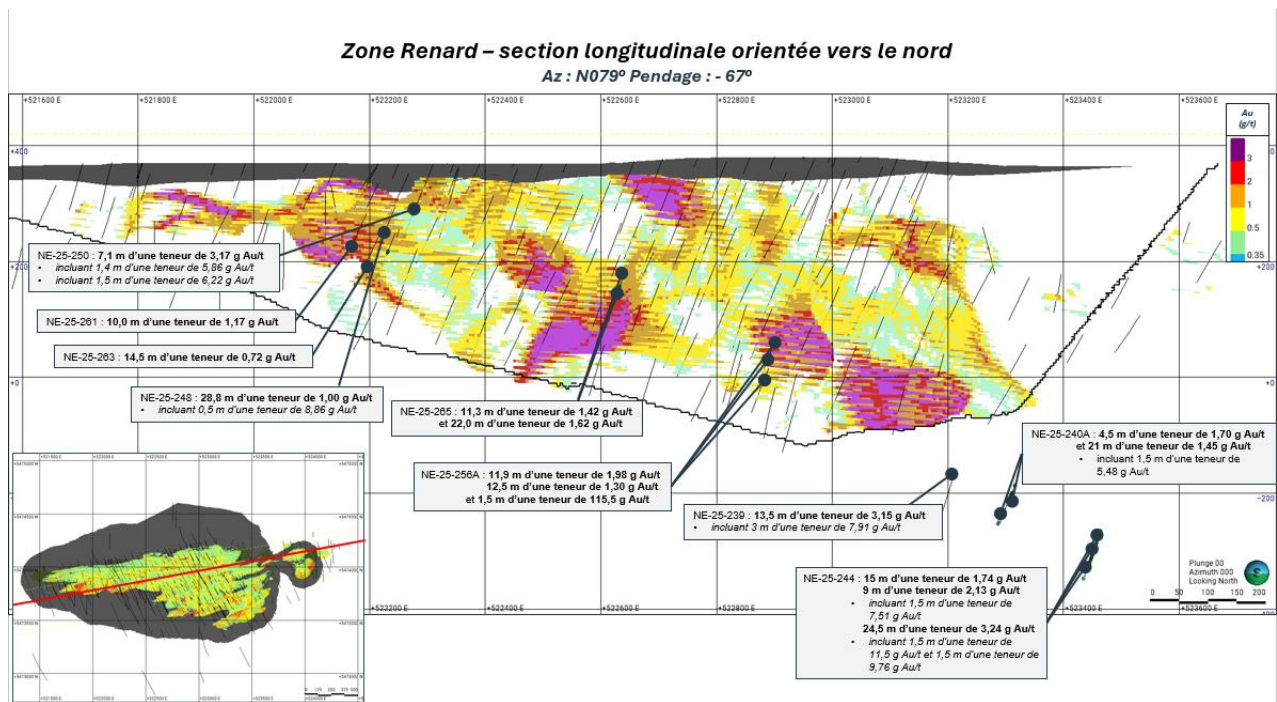


Figure 1 – Section transversale verticale longitudinale de Nelligan traversant la zone Renard

Cliquer sur l'image pour afficher une version agrandie.

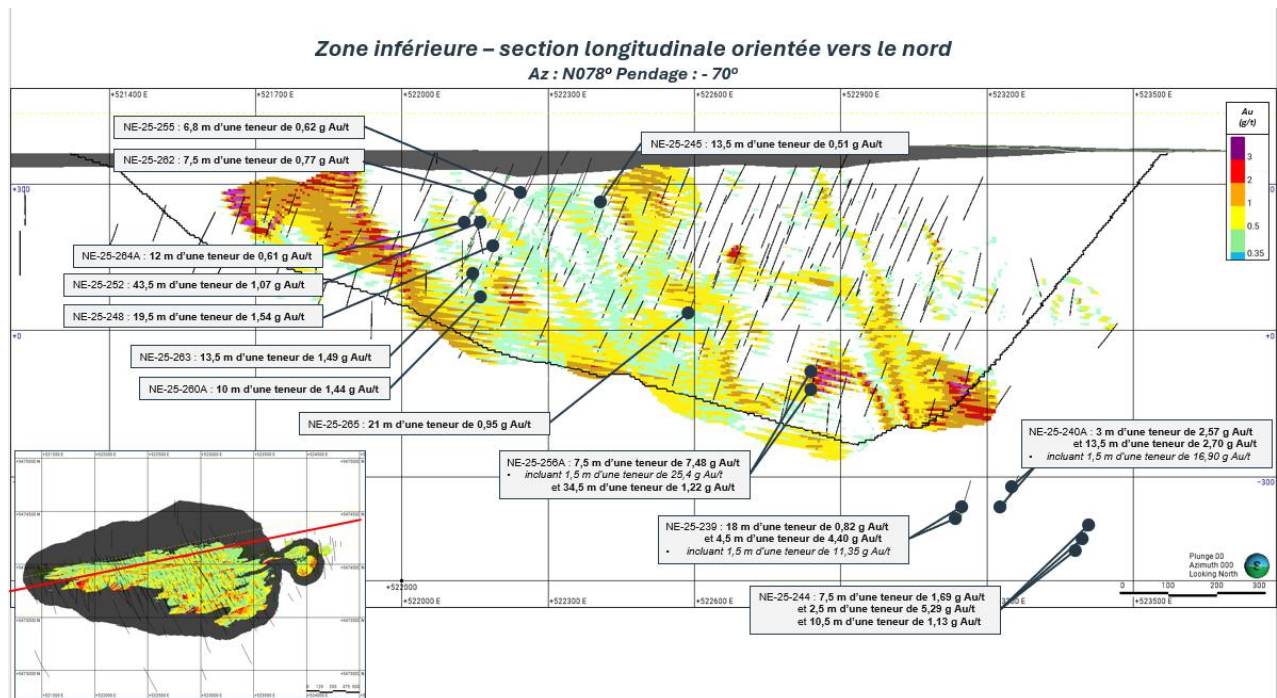


Figure 2 – Section transversale verticale longitudinale de Nelligan traversant la zone inférieure

Cliquer sur l'image pour afficher une version agrandie.

Le programme de forage au diamant de 2025 a été conçu pour élargir le gisement en profondeur au sud de la zone 36. Il comportait également du forage de définition afin d'améliorer la catégorisation des ressources et de cibler des secteurs sélectionnés, y compris une portion de la partie ouest du gisement, plus facilement accessible à partir des plateformes sur le lac gelé en hiver. La minéralisation associée aux ressources minérales estimées a été recoupée latéralement sur plus de 1,8 kilomètre et à une profondeur de 350 mètres jusqu'à plus de 550 mètres à la verticale. Le système minéralisé de la zone Renard demeure ouvert latéralement et en profondeur.

Prochaines étapes

Le programme de forage au diamant de 2025 a permis d'établir le prolongement du gisement Nelligan dans l'axe de plongée vers l'est (profondeur verticale sous 600 à 700 mètres) ainsi que la persistance et la largeur de la séquence minéralisée typique recoupée dans tous les trous d'exploration. Notamment, ce forage pourrait se prolonger vers le sud, sous la zone 36, qui n'a pas systématiquement subi un forage sous les 300 à 350 mètres au niveau vertical. Ce secteur sera davantage exploré grâce au programme actuelle qui teste le gisement en profondeur. Ces résultats, en cours d'intégration au modèle du gisement, viendront étayer les mises à jour futures de l'estimation des ressources minérales.

Les prochaines phases du forage au diamant viseront à achever un ensemble de forages de définition en vue de convertir certaines ressources présumées en ressources indiquées afin d'améliorer la catégorisation des ressources, à explorer des manques d'informations, comme au prolongement est près de la surface, et à continuer de tester les prolongements plus en profondeur des zones minéralisées. Les études techniques continueront de faire progresser les essais métallurgiques et autres études techniques.

Les activités d'exploration régionale et les futurs programmes d'exploration continuent d'être guidés par l'intégration et la compilation des données d'exploration recueillies sur le terrain afin d'améliorer les modèles géologiques, géochimiques et structuraux en vue d'établir des cibles additionnelles prioritaires dans le vaste parc de propriétés du projet.

À propos du gisement Nelligan

Nelligan est un projet d'exploration aurifère de fosse à ciel ouvert de grande envergure détenu en propriété exclusive par IAMGOLD. Il présente un important potentiel de croissance : les forages récents confirment des prolongements importants de zones renfermant de l'or, en particulier les secteurs de la zone Renard, de la zone inférieure et de la zone 36. Le projet est situé dans un territoire favorable à l'exploitation minière. Il fait partie des 10 plus grands gisements aurifères non mis en valeur du Canada et présente un important potentiel de croissance future.

Le projet Nelligan est constitué d'une portion du segment Caopatina de la zone volcanique nord de la ceinture de l'Abitibi dans la Province du supérieur. La propriété se trouve au centre du synclinal de Druillettes d'orientation est-ouest composé de sédiments de la Formation Caopatina et délimité au nord et au sud par des roches volcaniques de la Formation Obatogamau. Dans les parties nord et sud de la propriété, on retrouve des intrusions granodioritiques et tonalitiques. De nombreuses structures locales et régionales recoupent le projet, ainsi que des zones de déformation qui peuvent être importantes à la localisation de la minéralisation aurifère.

Les indices aurifères de la région sont observés essentiellement dans deux types de minéralisation : 1) minéralisation de type veine de quartz et sulfures et 2) minéralisation disséminée de pyrite en unités ayant subi une altération hydrothermale. La minéralisation observée au gisement Nelligan correspond essentiellement à cette dernière et est caractérisée par l'altération hydrothermale des unités métasédimentaires hôtes montrant des quantités variables de carbonisation, de séricite, de phlogopite et de silicification et associées à de la pyrite disséminée répandue, variant de 1 % jusqu'à 15 % localement, ainsi que des traces de molybdénite et occasionnellement des grains fins d'or visible.

Au 31 décembre 2024, l'estimation des ressources minérales de Nelligan totalisait 102,8 millions de tonnes de ressources minérales indiquées d'une teneur moyenne de 0,95 g/t Au représentant 3,1 millions d'onces d'or

contenu et 166,4 millions de tonnes de ressources minérales présumées d'une teneur moyenne de 0,96 g/t Au représentant 5,2 millions d'onces d'or contenu.

Ressources minérales de la fosse à ciel ouvert (d'une teneur de coupure de 0,35 g/t Au)

Déclaration des ressources minérales – projet Nelligan Au 31 décembre 2024			
Classification	Tonnes (milliers)	Teneur (g/t Au)	Onces (milliers)
Total ress. indiquées	102 845	0,95	3 125
Total ress. présumées	166 395	0,96	5 161

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE FORAGE DE MONSTER LAKE

IAMGOLD indique aussi des résultats d'analyse d'un programme de 16 forages au diamant totalisant 10 137,5 mètres réalisés dans le cadre du programme de forage de Monster Lake de 2025. Ces trous de forage ont été réalisés entre décembre 2024 et le début de juin 2025. Ils comprennent 12 trous de délimitation réalisés à proximité du modèle de blocs de la ressource et 4 trous d'exploration plus profonds pour tester le prolongement de la zone Mégane et de la zone de cisaillement inférieure. Quelques trous ont été reforés en raison d'un écart excessif. Se reporter à la section longitudinale présentée à la figure 3 pour connaître l'emplacement des trous de forage. En outre, les résultats complets d'analyse sont présentés au tableau 1 à la fin du présent communiqué.

Le programme de forage au diamant de Monster Lake de 2025 a été conçu pour élargir les zones minéralisées latéralement et en profondeur, et il comporte quelques trous de définition dans des zones sélectionnées où l'espacement des trous de forage laissait des espaces non testés. Le programme de forage a testé la zone de cisaillement principale hôte de la zone Mégane et la structure parallèle à la zone de cisaillement principale et adjacente à la zone 325-Mégane, appelée la zone de cisaillement inférieure. Tous les trous ont intersecté les deux structures et occasionnellement des structures secondaires.

Prochaines étapes

Le programme de forage se poursuivra en profondeur et latéralement dans les secteurs où l'espacement des trous de forage est trop important. Ces secteurs seront graduellement évalués dans les secteurs les plus prometteurs des zones de cisaillement de Monster Lake et de ses structures secondaires.

Les résultats des activités d'exploration sur le terrain sont compilés en continu afin de préciser le modèle géologique et structurel et de mieux définir les diverses cibles régionales et d'en déterminer la priorité afin de guider les futures campagnes de forage.

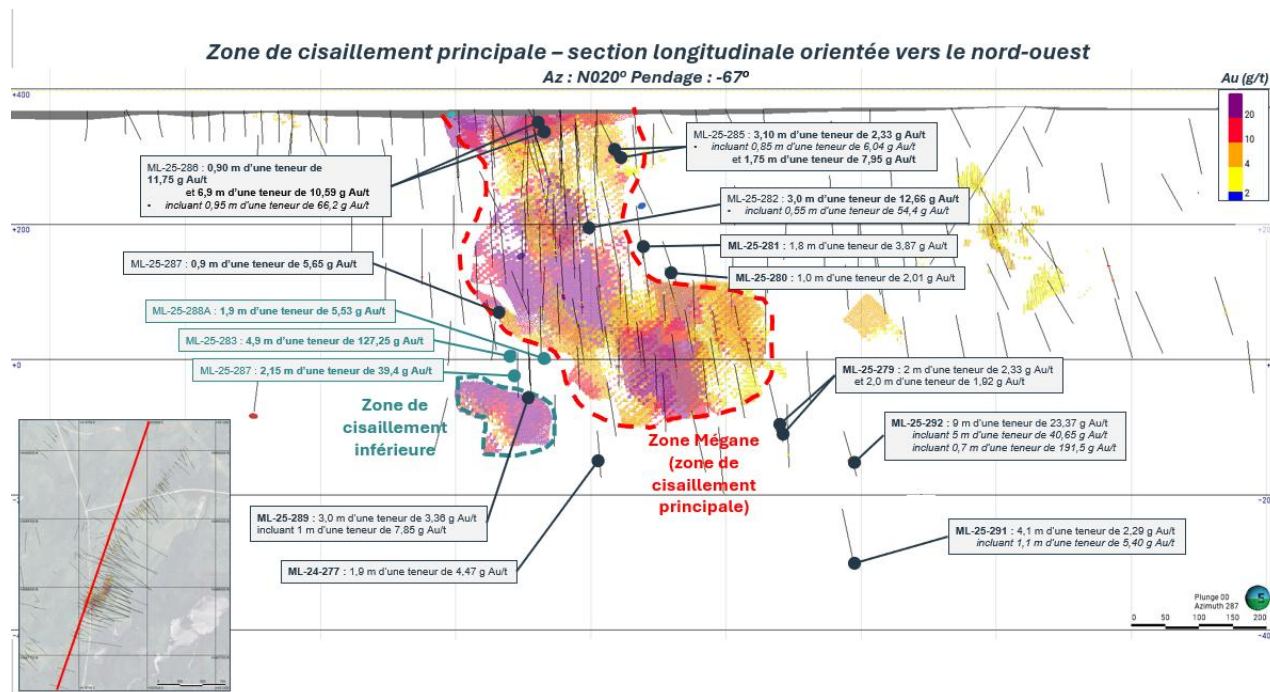


Figure 3 – Section transversale verticale longitudinale de Monster Lake

Cliquer sur l'image pour afficher une version agrandie.

À propos du projet Monster Lake

Monster Lake, situé à 15 kilomètres au nord de Nelligan, est un projet aurifère souterrain à haute teneur axé sur la zone Mégane. La nature à haute teneur du projet et son potentiel d'exploration en font une addition de grande valeur à Nelligan dans l'éventail de projets canadiens d'IAMGOLD.

Les roches sous-jacentes du projet Monster Lake sont constituées de roches volcaniques archéennes de la formation Obatogamau et sont traversées d'un important corridor de déformation composé d'essaims de dykes et de structures minéralisées contenant de l'or. L'exploration à ce jour a permis de retracer ce système de zones de cisaillement structural sur une distance d'au moins 4 kilomètres latéralement, le long duquel plusieurs indices aurifères ont été découverts et une ressource minérale a été délimitée à la zone Mégane.

Les zones aurifères observées à Monster Lake sont typiquement orogéniques et leur minéralisation est principalement associée à des veines de quartz enfumé (gris ou noir), avec de l'or libre et des minéraux sulfurés dans les roches des murs cisailés (pyrite, pyrrhotite, chalcoppyrite et sphalérite).

Au 31 décembre 2024, l'estimation des ressources minérales de Monster Lake totalisait 239 000 tonnes de ressources minérales indiquées d'une teneur moyenne de 11,0 g/t Au représentant 84 200 onces d'or contenu et 1 053 000 millions de tonnes de ressources minérales présumées d'une teneur moyenne de 14,4 g/t Au représentant 488 500 onces d'or contenu d'après un scénario d'exploitation minière souterraine.

Ressources minérales souterraines (d'une teneur de coupure de 4,1 g/t Au)

Déclaration des ressources minérales – projet Monster Lake Au 31 décembre 2024			
Classification	Tonnes (t)	Teneur (g/t Au)	Onces (oz troy Au)
Total ress. indiquées	239 000	11,0	84 200
Total ress. présumées	1 053 000	14,4	488 500

PERSONNES QUALIFIÉES ET INFORMATIONS TECHNIQUES

Les résultats de forage contenus dans le présent communiqué de presse ont été préparés conformément aux lignes directrices du Règlement 43-101, Information concernant les projets miniers (« Règlement 43-101 »).

Les personnes qualifiées (« PQ ») responsables de la planification, de la supervision et de l'exécution des programmes de forage, de l'élaboration des modèles géologiques et de la vérification de l'information technique contenue dans le présent communiqué sont Shana Dickenson, géo., géologue principale, District, Adrien Zamparutti, géo., géologue principal, et Maxime Douëllou géo., géologue principal, Projet. M^{me} Dickenson, M. Zamparutti et M. Douëllou sont des personnes qualifiées au sens défini par le Règlement 43-101 en ce qui a trait à l'information technique figurant dans le présent communiqué de presse. Les personnes qualifiées mentionnées ci-dessus ont vérifié les informations techniques aux présentes et les ont préalablement approuvées.

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont également été examinés et approuvés par Marie-France Bugnon, géo., vice-présidente, Exploration d'IAMGOLD, qui est aussi une PQ.

Les équipes de géologie d'IAMGOLD, qui comportent des personnes qualifiées, conçoivent les programmes de forage et en interprètent les résultats en ayant recours à des protocoles rigoureux conformes au Règlement 43-101 et aux pratiques exemplaires de l'industrie. L'échantillonnage et les résultats d'analyse des carottes de sondages sont soumis à un programme d'assurance qualité et de contrôle de la qualité (AQ-CQ). Les carottes de sondages (taille NQ) sont décrites et les échantillons sont sélectionnés par les géologues d'IAMGOLD et coupés en deux à l'aide d'une scie à lame diamantée au site du projet. Une moitié de la carotte est conservée au site à des fins de référence. La longueur des intervalles d'échantillonnage peut varier entre 0,5 et 1,5 mètre, selon les observations géologiques. Les demi-carottes sont emballées et transportées dans des sacs scellés au laboratoire ALS Minerals (« ALS ») à Val-d'Or, au Québec. Une procédure formelle de chaîne de surveillance a été adoptée pour assurer la sécurité des échantillons jusqu'à leur livraison au laboratoire. Les échantillons subissent un concassage primaire pour obtenir une taille passant une maille de -10. Une fraction de 1 000 grammes est ensuite pulvérisée à 95 %, passant une maille de -150. ALS traite les pulpes analytiques directement à ses installations situées à Val-d'Or, certifiées ISO / IEC 17025 par le Conseil canadien des normes. Les échantillons sont analysés en utilisant la pyroanalyse d'une charge de 50 grammes et la finition d'absorption atomique. Lorsqu'un échantillon obtient une valeur d'analyse de plus de 5,0 grammes par tonne, une autre pulpe doit subir une pyroanalyse avec fini gravimétrique. Les carottes qui comprennent de l'or visible et les échantillons qui ont obtenu une valeur supérieure à 10,0 g/t sont réanalysés par une analyse métallique de la pulpe. IAMGOLD insère des blancs et des matériaux de référence certifiés dans la séquence d'échantillonnage pour assurer le contrôle de qualité. Conformément aux recommandations formulées dans le cadre du programme d'AQ-CQ de la Société, des vérifications supplémentaires sont également effectuées à un second laboratoire (arbitre).

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD est un producteur d'or de rang intermédiaire et un promoteur de projets établi au Canada qui possède des mines en exploitation en Amérique du Nord et en Afrique de l'Ouest : Côte Gold (Canada), Westwood (Canada) et Essakane (Burkina Faso). En juin 2025, la mine Côte Gold a atteint sa capacité nominale de conception. Elle a le potentiel de figurer parmi les plus grandes mines d'or au Canada. IAMGOLD exerce ses activités à Côte Gold en partenariat avec Sumitomo Metal Mining Co. Ltd. De plus, la Société possède un éventail de projets d'exploration à des stades primaires et avancés dans des districts miniers à fort potentiel. IAMGOLD emploie environ 3 700 personnes et est déterminée à entretenir sa culture d'exploitation minière responsable par le respect de normes élevées en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Les titres d'IAMGOLD sont inscrits à la cote de la Bourse de New York (NYSE : IAG) et de la Bourse de Toronto (TSX : IMG).

Personne-ressource IAMGOLD

Graeme Jennings, vice-président, Relations avec les investisseurs

Tél. : 416 360-4743 | Cellulaire : 416 388-6883

Sans frais : 1 888 464-9999

info@iamgold.com

Tableau 1 Résultats de forage du projet Nelligan – Programme de forage 2025

Tableau 1 : Résultats de forage du projet Nelligan – Programme de forage 2020												
Trou n°	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profondeur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie ⁽¹⁾	Au ^{(2) (3)}	NOTE
	Coord. Est	Coord. Nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)	
Secteur de la Ressource Nelligan – Forage en profondeur												
NE-25-239	523352,00	5473553,00	370,00	336	-65	1044	9,00	20,30	11,30	8,04	0,64	ZONE DAN
							47,95	53,60	5,65	4,06	1,22	
							63,00	75,00	12,00	8,51	1,73	
							200,40	226,05	25,65	18,19	0,94	ZONE LIAM
							330,00	350,60	20,60	15,25	1,93	ZONE 36
							437,50	451,50	14,00	10,74	0,87	
							471,30	476,00	4,70	3,64	1,24	
							513,00	520,50	7,50	5,97	1,39	
							559,50	573,00	13,50	10,89	2,17	
Incluant							565,50	567,00	1,50	1,21	6,62	
							589,50	604,50	15,00	12,16	0,94	
							616,50	630,00	13,50	10,98	3,15	ZONE RENARD
Incluant							621,00	627,00	6,00	4,88	7,91	
							724,50	732,00	7,50	6,27	1,75	ZONE INFÉRIEURE
							741,00	744,00	3,00	2,51	2,79	
							877,50	885,00	7,50	6,83	0,68	
							895,50	913,50	18,00	16,64	0,82	
							918,00	922,50	4,50	4,20	4,40	
Incluant							921,00	922,50	1,50	1,40	11,35	
NE-25-240	523553,00	5473472,00	374,00	324	-60	33	Abandonné dû à une déviation excessive & Résultats négligeables					
NE-25-240A	523553,00	5473472,00	374,00	324	-60	1169	140,10	152,50	12,40	9,65	2,03	ZONE DAN
							170,80	176,75	5,95	4,66	0,85	
							181,20	183,40	2,20	1,73	9,23	
Incluant							181,20	182,10	0,90	0,71	21,60	
							243,80	253,70	9,90	7,11	0,55	ZONE LIAM
							290,00	292,20	2,20	1,58	2,40	
							361,70	375,60	13,90	10,35	0,55	
							441,00	447,00	6,00	4,64	1,23	
							615,00	622,50	7,50	6,52	0,68	ZONE 36
							637,50	655,50	18,00	15,77	0,50	
							685,20	699,00	13,80	12,21	0,69	
							712,50	717,00	4,50	3,99	1,70	ZONE RENARD
							732,00	753,00	21,00	18,80	1,45	
Incluant							748,50	750,00	1,50	1,34	5,48	

Trou n°	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profondeur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie ⁽¹⁾	Au ^{(2) (3)}	NOTE
	Coord. Est	Coord. Nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)	
							783,00	796,50	13,50	12,25	0,88	ZONE INFÉRIEURE
							802,50	814,50	12,00	10,95	0,66	
							819,60	825,00	5,40	4,94	2,69	
							849,00	856,50	7,50	6,97	1,22	
							910,50	913,50	3,00	2,84	2,57	
							979,50	993,00	13,50	13,15	2,70	
Incluant							981,00	982,50	1,50	1,46	16,90	
							1026,00	1036,50	10,50	10,40	1,05	
NE-25-244	523695,00	5473416,00	377,00	328	-59	1239	244,50	251,00	6,50	5,23	2,03	ZONE DAN
							310,00	313,00	3,00	2,19	1,71	ZONE LIAM
							343,50	352,50	9,00	6,61	2,01	
							521,50	538,50	17,00	12,97	0,62	
							574,70	585,00	10,30	8,09	0,52	
							682,00	689,50	7,50	6,34	4,28	ZONE 36
Incluant							686,50	688,00	1,50	1,27	18,10	
							797,00	812,00	15,00	12,88	1,74	ZONE RENARD
Incluant							803,45	808,25	4,80	4,12	3,03	
							824,00	833,00	9,00	7,74	1,04	
							837,50	846,50	9,00	7,75	2,13	
Incluant							837,50	839,00	1,50	1,29	7,51	
							851,00	875,50	24,50	21,20	3,24	
Incluant							857,00	858,50	1,50	1,30	11,50	
Incluant							861,50	863,00	1,50	1,30	9,76	
Incluant							874,50	875,50	1,00	0,89	21,50	
							905,50	926,50	21,00	18,72	2,23	ZONE INFÉRIEURE
Incluant							923,50	925,00	1,50	1,34	13,05	
							991,50	999,00	7,50	7,11	1,69	
							1007,00	1009,50	2,50	2,38	5,29	
							1023,00	1033,50	10,50	10,03	1,05	
							1069,50	1080,00	10,50	10,16	1,13	
							1093,50	1102,50	9,00	8,77	0,88	
Secteur de la Ressource Nelligan – Forage intercalaire												
NE-25-241	522342,15	5474027,97	369,00	330	-50	150	Résultats négligeables					
NE-25-242	522394,46	5474005,95	369,00	332	-50	135	Résultats négligeables					
NE-25-243	522471,74	5474006,17	369,00	332	50	174	Résultats négligeables					
NE-25-245	522449,19	5473952,01	369,00	332	50	303	63,00	74,70	11,70	9,83	0,63	ZONE RENARD

Trou n°	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profondeur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie ⁽¹⁾	Au ^{(2) (3)}	NOTE
	Coord. Est	Coord. Nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)	
							139,50	153,00	13,50	11,34	0,51	ZONE INFÉRIEURE
NE-25-246	522388,00	5473968,00	369,00	332	-50	180	Résultats négligeables					
NE-25-247	522334,00	5473965,00	369,00	332	50	183	Résultats négligeables					
NE-25-248	522274,00	5473779,00	369,00	332	52	450	148,20	177,00	28,80	24,62	1,00	ZONE RENARD
Incluant							163,80	164,30	0,50	0,43	8,86	
							219,00	240,00	21,00	18,33	1,37	ZONE INFÉRIEURE
Incluant							223,50	225,00	1,50	1,31	6,71	
							252,00	271,50	19,50	17,17	1,54	
							323,70	339,50	15,80	14,49	0,79	
NE-25-249	522291,62	5473987,23	369,00	332	50	156	Résultats négligeables					
NE-25-250	522309,05	5473814,34	369,00	332	-50	360	97,00	106,00	9,00	7,85	1,10	ZONE RENARD
							110,40	117,50	7,10	6,21	3,17	
Incluant							111,60	113,00	1,40	1,22	5,86	
Incluant							114,50	116,00	1,50	1,31	6,22	
							162,70	172,50	9,80	8,68	0,79	ZONE INFÉRIEURE
							178,50	184,50	6,00	5,35	0,99	
							190,50	201,80	11,05	10,14	0,69	
							261,00	265,50	4,50	4,18	1,63	
							274,00	282,00	8,00	7,51	0,63	
							304,50	306,00	1,50	1,43	4,62	
NE-25-251	522240,06	5473959,50	369,00	332	-50	191	Résultats négligeables					
NE-25-252	522228,59	5473816,68	369,00	332	-50	399	162,00	205,50	43,50	38,77	1,07	ZONE INFÉRIEURE
Incluant							199,50	201,00	1,50	1,34	6,06	
NE-25-253	522214,95	5473910,01	369,00	322	-48	270	65,50	85,50	20,00	16,66	1,25	ZONE INFÉRIEURE
Incluant							81,00	82,50	1,50	1,26	6,46	
NE-25-254	522274,93	5473848,19	369,00	332	-50	330	83,00	89,00	6,00	5,20	1,44	ZONE RENARD
							123,90	137,40	13,50	11,85	0,61	ZONE INFÉRIEURE
							141,90	157,90	16,00	14,14	0,95	
							201,40	202,90	1,50	1,36	5,40	
							266,40	269,10	2,70	2,51	17,45	
Incluant							266,40	267,90	1,50	1,39	31,00	
NE-25-255	522284,20	5473934,70	369,00	332	-50	240	Résultats négligeables					
NE-25-256	523034,62	5473643,58	379,43	328	-58	45	Abandonné dû à une déviation excessive & résultats négligeables					
NE-25-256A	523034,62	5473643,58	379,43	328	-58	822	120,00	129,00	9,00	7,24	1,18	ZONE 36
							134,00	165,00	31,00	25,00	0,97	
							177,00	225,50	48,50	39,38	1,32	

Trou n°	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profondeur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie ⁽¹⁾	Au ^{(2) (3)}	NOTE
	Coord. Est	Coord. Nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)	
<i>Incluant</i>							192,00	194,80	2,80	2,27	6,47	
							265,00	279,30	14,30	11,77	1,24	
							292,00	326,00	34,00	28,10	1,13	
							398,60	410,50	11,90	10,01	1,98	ZONE RENARD
<i>Incluant</i>							406,00	407,50	1,50	1,26	6,37	
							434,50	447,00	12,50	10,62	1,30	
							486,50	488,00	1,50	1,27	115,50	
							488,00	492,00	4,00	3,40	1,19	
							522,00	531,00	9,00	7,86	2,92	ZONE INFÉRIEURE
<i>Incluant</i>							529,50	531,00	1,50	1,31	11,20	
							592,50	600,00	7,50	7,11	2,92	
							633,00	640,50	7,50	6,76	7,48	
<i>Incluant</i>							634,50	636,00	1,50	1,35	25,40	
							670,50	705,00	34,50	31,86	1,22	
NE-25-257	522250,21	5473887,74	369,00	332	-50	288	78,00	91,50	13,50	11,58	1,00	ZONE INFÉRIEURE
							96,00	107,00	11,00	9,51	1,13	
							214,50	216,00	1,50	1,37	5,96	
NE-25-258	522345,64	5473918,90	369,00	332	-50	264	66,50	77,00	10,50	8,88	1,00	ZONE INFÉRIEURE
							87,50	94,80	7,30	6,28	1,24	
NE-25-259	522310,29	5473883,55	369,00	332	-50	300	68,50	76,50	8,00	6,76	3,29	ZONE RENARD
<i>Incluant</i>							70,00	71,50	1,50	1,27	12,50	
							115,50	132,00	16,50	14,58	0,73	ZONE INFÉRIEURE
NE-25-260	522291,87	5473718,27	369,00	332	-52	177	Abandonné dû à une déviation excessive & Résultats négligeables					
NE-25-260A	522291,87	5473718,27	369,00	332	-52	501	202,50	208,50	6,00	5,33	2,46	ZONE RENARD
							260,00	270,50	10,50	9,51	0,64	ZONE INFÉRIEURE
							283,40	287,20	3,80	3,47	1,30	
							296,00	309,00	13,00	11,87	0,88	
							316,50	328,10	11,60	10,70	1,07	
							393,00	403,50	10,50	9,69	1,37	
NE-25-261	522233,70	5473749,45	369,00	332	-50	480	174,00	184,00	10,00	8,64	1,17	ZONE RENARD
							297,00	307,50	10,50	9,31	0,93	ZONE INFÉRIEURE
							346,50	355,50	9,00	8,10	0,86	
NE-25-262	522214,22	5473944,76	369,00	324	-48	192	109,50	117,00	7,50	6,94	0,77	ZONE INFÉRIEURE
NE-25-263	522273,68	5473728,54	369,00	323	-54	513	216,00	230,50	14,50	12,04	0,72	ZONE RENARD
							267,00	277,50	10,50	8,91	0,98	ZONE INFÉRIEURE
							340,50	354,00	13,50	11,46	1,49	

Trou n°	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profondeur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie ⁽¹⁾	Au ^{(2) (3)}	NOTE
	Coord. Est	Coord. Nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)	
							414,00	424,50	10,50	9,43	1,22	
NE-25-264	522215,44	5473861,28	369,00	325	-47	90	Abandonné dû à une déviation excessive & Résultats négligeables					
NE-25-264A	522215,44	5473861,28	369,00	325	-47	297	114,00	135,00	21,00	18,50	0,97	ZONE INFÉRIEURE
							148,50	152,90	4,40	3,93	1,53	
							181,50	187,50	6,00	5,45	1,50	
							216,00	228,00	12,00	11,06	0,61	
NE-25-265	522728,00	5473719,00	380,00	324	-55	608	46,50	52,50	5,15	4,81	2,41	ZONE 36
							58,70	95,50	36,45	29,60	3,03	
<i>Incluant</i>							80,50	82,00	1,50	1,22	10,10	
							262,50	273,80	11,30	9,73	1,42	ZONE RENARD
							290,00	312,00	22,00	19,06	1,62	
							316,50	334,50	18,00	15,63	0,75	
							366,00	378,00	12,00	10,58	0,95	ZONE INFÉRIEURE
							447,00	468,00	21,00	19,32	0,95	

Notes :

1. Les épaisseurs vraies des intersections sont d'environ 70 à 98 % de l'intervalle de carotte.
2. Les intersections de trous de forage sont calculées selon une teneur de coupure moins élevée de 0,50 g Au/t et peuvent contenir des intervalles de jusqu'à 5 mètres de longueur de valeurs plus faibles. Elles sont généralement rapportées pour des valeurs minimales de 5 g*m (facteur métal).
3. Les résultats d'analyses des intervalles sont fournis non plafonnés et les sous-intervalles à plus haute teneur sont mis en évidence.

Tableau 2 Résultats de forage au projet Monster Lake – Programme de forage de 2024-2025

Trou n°	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profondeur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie ⁽¹⁾	Au ^{(2) (3)}	NOTE
	Coord. est	Coord. nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)	
ML-24-277	520457,60	5488211,90	372,50	290	-52	838	653,60	655,50	1,90	1,84	4,47	Zone de cisaillement principale
ML-25-278	520320,10	5488320,50	373,40	315	-61	36	Abandonné dû à une déviation excessive					
ML-25-278A	520320,10	5488320,50	373,40	315	-61	771	Résultats négligeables					
ML-25-279	520342,90	5488446,90	373,40	312	-60	798	538,25	540,25	2,00	1,93	2,33	Zone de cisaillement principale
							545,25	547,25	2,00	1,93	1,92	Zone de cisaillement principale
							730,60	731,60	1,00	0,97	3,99	Zone de cisaillement Annie
ML-25-280	520165,70	5488374,00	371,10	308	-48	534	Résultats négligeables					
ML-25-281	520071,90	5488407,60	370,60	298	-58	450	239,65	241,45	1,80	1,74	3,87	Zone de cisaillement principale
ML-25-282	520044,30	5488335,60	370,60	296	-50	423	224,75	227,75	3,00	2,90	12,66	Zone Mégane (Zone cis. principale)
Incluant							225,75	226,30	0,55	0,53	54,40	
ML-25-283	520006,00	5488221,00	370,00	300	-65	519	392,00	396,40	4,90	4,73	127,25	Zone de cisaillement inférieure
Incluant							393,40	394,05	0,65	0,63	857,00	
ML-25-284	519967,00	5488171,00	370,00	313	-43	426	10,50	11,00	0,50	0,48	36,10	Zone de cisaillement 230
							311,05	312,95	1,90	1,68	3,20	Zone de cisaillement inférieure
ML-25-285	519933,30	5488406,30	369,70	315	-43	255	92,40	95,50	3,10	2,99	2,33	Zone de cisaillement principale
Incluant							94,65	95,50	0,85	0,82	6,04	
							100,35	102,10	1,75	1,69	7,95	Zone de cisaillement principale
							207,50	208,50	1,00	0,97	10,80	Zone de cisaillement inférieure
ML-25-286	519852,12	5488328,00	370,00	320	-43	207	26,40	27,30	0,90	0,87	11,75	Zone de cisaillement principale
							30,45	35,90	5,45	5,26	1,02	
							44,55	51,45	6,90	6,66	10,59	Zone Mégane (Zone cis. principale)
Incluant							47,55	48,50	0,95	0,92	66,20	
ML-25-287	520142,93	5488116,66	370,10	303	-52	567	388,60	389,50	0,90	0,87	5,65	Zone de cisaillement principale
							507,45	509,60	2,15	2,08	39,42	Zone de cisaillement inférieure
Incluant							508,85	509,60	0,75	0,72	111,00	
ML-25-288	520142,93	5488116,66	370,11	310	-47	284	Abandonné dû à une déviation excessive & Résultats négligeables					
ML-25-288A	520142,93	5488116,66	370,11	310	-47	543	501,45	503,35	1,90	1,84	5,53	Zone de cisaillement inférieure
Incluant							502,40	503,35	0,95	0,92	7,84	
ML-25-289	520303,63	5488174,53	370,79	296	-52	754	534,30	537,30	3,00	2,90	3,36	Zone de cisaillement principale
Incluant							536,30	537,30	1,00	0,97	7,85	
ML-25-290	520226,80	5487844,70	375,00	280	-50	753	Résultats négligeables					
ML-25-291	520550,20	5488464,60	373,90	310	-60	1008	775,50	779,60	4,10	3,96	2,29	Zone de cisaillement principale
Incluant							775,50	776,60	1,10	1,06	5,40	
ML-25-292	520550,20	5488464,60	373,90	306	-52	972	663,00	664,50	1,50	1,45	3,61	Zone de cisaillement principale
							672,00	681,00	9,00	8,69	23,37	Zone Mégane (Zone cis. principale)
Incluant							675,70	680,00	5,00	4,83	40,65	

Trou n°	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profondeur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie ⁽¹⁾	Au ^{(2) (3)}	NOTE
	Coord. est	Coord. nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)	
<i>Incluant</i>							675,70	676,40	0,70	0,68	191,50	

Notes :

1. Les intervalles des trous de forage sont calculés en utilisant une teneur de coupure minimale de 0,5 g/t Au pour les trous d'exploration et de 1,0 g/t Au pour les trous intercalaires.
2. Les épaisseurs vraies des intersections sont d'environ 88 à 97 % de l'intervalle de carotte.
3. Les résultats d'analyse ne sont pas plafonnés, mais les sous-intervalles à plus haute teneur sont mis en évidence.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les renseignements contenus dans le présent communiqué de presse, y compris les renseignements relatifs à la vision ou à la stratégie de la Société, au rendement financier ou opérationnel futur de la Société et les autres déclarations exprimant les attentes ou les estimations de la direction concernant l'incidence ou le rendement futur, notamment les déclarations relatives aux perspectives et/ou à la mise en valeur et au développement des projets de la Société, autres que les déclarations de faits historiques, constituent des énoncés prospectifs, au sens donné à cette expression dans les lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement appelés ci-après les « énoncés prospectifs »), et ces énoncés prospectifs reposent sur des attentes, des estimations et des projections formulées à la date du présent communiqué de presse. Ils sont généralement reconnaissables par l'utilisation, entre autres, des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « cibler », « croire », « avoir l'intention de », « chercher à », « poursuivre », « compter », « prévoir », « projeter », « planifier », « viser », « couvrir », « s'engager », « s'efforcer », « prédire », « maintenir », « se concentrer », « axer », « prolonger », « stratégie », « projet », « prospect », « probabilité », « potentiel », « sous réserve de », « objectifs », « occasions », « possibilités », « budget », « prévisions », « perspectives », « cibles », « futur », « prospectif », « préliminaire », y compris dans une tournure négative des variantes de ces termes ou une terminologie comparable.

Par exemple, les énoncés prospectifs comprennent ce qui suit : l'estimation des réserves et des ressources minérales et la réalisation de celle-ci ; le rendement opérationnel et financier, y compris les prévisions et les résultats réels de la Société quant à la production, les résultats relatifs aux facteurs ESG, les dépenses, les coûts en immobilisations et d'autres charges comme les dépenses de prospection, y compris la charge d'amortissement et le taux d'imposition effectif, les avantages attendus des stratégies d'amélioration opérationnelle et d'atténuation des risques mises en œuvre ou à mettre en œuvre par la Société ; les activités de développement minier ; l'affectation du capital et des liquidités de la Société ; la composition de l'éventail des actifs de la Société, y compris les mines en exploitation et les projets de mise en valeur et d'exploration ; les délais d'obtention des permis et la réception prévue des permis ; l'inflation, y compris l'inflation mondiale et les pressions inflationnistes ; les contraintes liées aux chaînes d'approvisionnement mondiales ; les projets de vérification environnementale, de biodiversité et de développement social ; les plans, les cibles, les propositions et les stratégies en matière de développement durable, y compris les données sur lesquelles la Société s'appuie obtenues de tierces parties, et leur mise en œuvre ; les engagements en matière de durabilité et leur incidence ; l'élaboration d'une norme de gestion de l'eau par la Société ; les engagements en matière de biodiversité ; les engagements liés à la performance sociale, y compris les engagements à promouvoir les relations avec les Autochtones ; la capacité à obtenir d'autres sources de produits de consommation de qualité comparable et selon des modalités raisonnables ; la disponibilité de la main-d'œuvre et des entrepreneurs, les coûts de main-d'œuvre et d'autres répercussions sur la main-d'œuvre ; les effets des conditions météorologiques ; le cours futur de l'or et d'autres marchandises ; les taux de change et les fluctuations des monnaies ; les instruments financiers ; les stratégies de couverture ; les évaluations des pertes de valeur et les estimations des valeurs comptables des actifs ; les préoccupations relatives à la sécurité et la sûreté dans les territoires où la Société exerce ses activités et leurs répercussions sur son rendement opérationnel et financier et sur sa situation financière ; et la réglementation gouvernementale des activités d'exploitation minière (y compris la *Loi sur la concurrence* et la réglementation afférente à la lutte contre les changements climatiques).

La Société met en garde le lecteur que les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la direction, sont intrinsèquement soumises à des risques commerciaux, financiers, opérationnels et autres risques, à des incertitudes, à des éventualités et à d'autres facteurs, y compris ceux décrits ci-dessous, qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs et, par conséquent, qu'il ne faut pas s'y fier indûment. Les énoncés prospectifs sont également fondés sur de nombreux facteurs et hypothèses importants, y compris ceux décrits dans le présent communiqué de presse, notamment en ce qui concerne les stratégies commerciales actuelles et futures de la Société ; la capacité de dégager un rendement opérationnel tombant dans les fourchettes prévues ; la production et les flux de trésorerie futurs prévus ; la conjoncture locale et mondiale et l'environnement dans lequel la Société exercera ses activités ; le prix des métaux précieux, d'autres minéraux et d'autres marchandises clés ; les teneurs minérales prévues ; les taux de change internationaux ; les coûts en immobilisations et les coûts d'exploitation prévus ; ainsi que l'obtention des autorisations gouvernementales et autres autorisations requises et le moment auquel elles seront obtenues pour la construction des projets de la Société.

Les risques, incertitudes, imprévus et autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs comprennent ce qui suit : les stratégies d'affaires de la Société

et sa capacité de les mettre en œuvre ; l'élaboration et l'exécution de stratégies visant à atteindre la vision et les cibles en développement durable de la Société ; les risques de sûreté, notamment les troubles civils, la guerre ou le terrorisme et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des voies de transit de la Société en raison de ces risques de sûreté, en particulier au Burkina Faso et dans la région du Sahel où se situe la mine Essakane de la Société ; la disponibilité de la main-d'œuvre et d'entrepreneurs qualifiés ; la disponibilité des intrants clés pour les activités de la Société et les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales ; la volatilité des titres de la Société ; les litiges ; les contestations de titres de propriété, particulièrement les titres de propriétés non mises en valeur ; les risques liés à la fermeture et à la réhabilitation des mines ; la gestion de certains actifs de la Société par d'autres sociétés ou partenaires de coentreprise ; l'absence d'assurance couvrant tous les risques associés aux activités d'une société minière ; les conditions géologiques inattendues ; la concurrence et la consolidation dans le secteur minier ; l'assujettissement considérable de la rentabilité de la Société à la situation et aux résultats de l'industrie minière dans son ensemble, et de l'industrie minière aurifère en particulier ; les fluctuations des cours mondiaux de l'or et d'autres marchandises utilisées dans le cadre des activités de la Société (notamment le diesel, le mazout et l'électricité) ; les risques juridiques, législatifs, politiques ou économiques et les nouveaux développements dans les territoires où la Société exerce ses activités, y compris l'imposition de tarifs par les États-Unis sur des produits canadiens ; les changements touchant les taxes et les impôts, y compris les régimes fiscaux miniers ; l'incapacité d'obtenir en temps voulu auprès des autorités les principaux permis, autorisations ou approbations nécessaires à la prospection, à la mise en valeur, au développement ou à l'exploitation ; les difficultés opérationnelles ou techniques liées aux activités d'exploitation minière ou de développement, y compris les difficultés géotechniques et les défaillances majeures de l'équipement ; la disponibilité du capital ; le niveau de liquidités et de ressources en capital ; l'accès aux marchés de capitaux et au financement ; le niveau d'endettement de la Société ; la capacité de la Société à satisfaire aux clauses restrictives de ses facilités de crédit ; les changements des taux d'intérêt ; les changements défavorables de la notation de crédit de la Société ; les choix de la Société en ce qui a trait à l'affectation du capital ; l'efficacité des efforts continus de la Société en matière de contrôle des coûts ; la capacité de la Société à exécuter les activités de réduction des risques et les mesures d'amélioration des activités ; la disponibilité d'actifs spécifiques pour répondre aux obligations contractuelles ; les risques liés aux entrepreneurs tiers, y compris la réduction du contrôle sur certains aspects des activités de la Société et/ou l'inexécution et/ou l'efficacité, par les entrepreneurs, de leurs obligations contractuelles ; les risques liés à la détention de dérivés ; les fluctuations des taux de change du dollar américain et d'autres monnaies ou des taux d'emprunt de l'or ; les contrôles des capitaux et des monnaies dans les territoires étrangers ; l'évaluation des valeurs comptables des actifs de la Société, y compris la possibilité permanente d'une dépréciation et/ou d'une perte de valeur importante de la valeur de ces actifs ; la nature spéculative de la prospection et du développement, y compris les risques de diminution des quantités ou des teneurs des réserves ; l'éventuel besoin de réviser les estimations des réserves, des ressources, de la récupération métallurgique, des coûts en immobilisations et des coûts d'exploitation ; la présence de contenu nuisible dans les gisements de minerai, notamment l'argile et l'or grossier ; les inexactitudes dans les plans de durée de vie d'une mine ; l'incapacité à atteindre les objectifs opérationnels ; les défaillances de l'équipement ; les menaces à la sécurité des systèmes d'information et à la cybersécurité ; les lois et règlements régissant la protection de l'environnement (y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres exigences concernant la décarbonation et l'incertitude entourant l'interprétation du projet de loi omnibus C-59 et les modifications connexes à la *Loi sur la concurrence* [Canada]) ; les relations avec le personnel et les conflits de travail ; l'entretien des parcs à résidus et la possibilité d'un déversement majeur ou d'une défaillance des parcs à résidus en raison d'événements incontrôlables ; le manque d'infrastructures fiables, y compris l'accès aux routes, aux ponts, aux sources d'énergie et à l'approvisionnement en eau ; les risques physiques et réglementaires liés au changement climatique ; les régimes climatiques imprévisibles et les conditions météorologiques difficiles aux sites miniers ; les perturbations causées par des événements météorologiques entraînant une productivité limitée ou nulle, comme les feux de forêt, les tempêtes violentes, les inondations, la sécheresse, les chutes de neige abondantes, la mauvaise qualité de l'air et la chaleur et le froid extrêmes ; l'attraction et la rétention des talents clés et d'autre personnel qualifié ; la disponibilité de la main-d'œuvre et des intrants miniers et la hausse des coûts connexes ; la possibilité que de nouvelles conventions collectives ou négociations collectives ne puissent pas être conclues selon des modalités raisonnables ; la capacité des entrepreneurs à achever les projets en temps voulu et selon des modalités acceptables ; la relation avec les communautés entourant les activités et les projets de la Société ; les droits ou les revendications des Autochtones ; l'exploitation minière illégale ; les éventuelles répercussions directes ou indirectes de facteurs externes sur les activités, y compris les maladies infectieuses, les pandémies ou d'autres urgences de santé publique ; et les risques inhérents à la prospection, à la mise en valeur, au développement et aux activités minières en général. Veuillez consulter la notice annuelle ou le formulaire 40-F, qui se trouvent sur www.sedarplus.ca et sur www.sec.gov/edgar, pour obtenir une analyse détaillée des risques auxquels la Société est exposée et qui peuvent entraîner des écarts importants entre les résultats financiers, le rendement ou les accomplissements réels de la Société et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces énoncés prospectifs.

Même si la Société a tenté de déceler les principaux facteurs qui pourraient occasionner un écart important entre les résultats réels et ceux mentionnés dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels ne correspondent pas aux résultats anticipés, estimés ou prévus. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ou à diffuser toute révision de ces énoncés prospectifs résultant de nouvelles informations, des événements futurs ou autres sauf si les lois l'exigent.